

# NOTE DE SERVICE

**Intervention de la Croix-Rouge française (DAS) à la 11<sup>ème</sup> conférence méditerranéenne des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, accueillie par la Croix-Rouge croate du 17 au 19 mars 2010, sur le thème « Méditerranée : les valeurs en action ».**

La situation mondiale est caractérisée aujourd'hui par un contexte de globalisation migratoire. Presque toutes les régions du monde sont désormais concernées soit par le départ, soit par l'accueil, soit par le transit. La mobilité migratoire a augmenté. Beaucoup de migrants aspirent à s'installer dans la mobilité comme mode de vie. Cette mobilité est valorisée pour les plus qualifiés, les plus riches, mais les pauvres y aspirent aussi. Les gens disposent désormais d'information globalisée et acceptent moins facilement la fatalité d'une vie dans le sous-développement, le manque de perspective, ou la mauvaise gouvernance. Le phénomène ne cesse de s'amplifier et de se complexifier.

Le bassin méditerranéen constitue un espace d'importants flux migratoires. Chaque année, des milliers de personnes traversent différents pays de cette région à la recherche d'une protection ou bien d'une vie meilleure.

Le renforcement des contrôles migratoires européens et le durcissement de la politique en direction des migrants dans la plupart des pays d'accueil réduit considérablement la possibilité de voyages réguliers et suscite davantage de voyages clandestins.

S'agissant du contexte français et dans la limite du temps qui m'est imparti, je vous propose d'aborder la migration en mouvement dans sa dimension du transit en utilisant par exemple de deux publics particuliers et des actions correspondantes de la CRF. Les deux publics sont, d'une part, les mineurs isolés étrangers et, d'autre part, les migrants présents dans la région de Calais, dans le nord-ouest de la France.

Concernant Les mineurs isolés étrangers, une grande partie d'entre eux est originaire principalement du Proche et Moyens Orient et de l'Afrique. Ces enfants ont pour destination un pays autre que la France (Suède, Allemagne, Belgique, Italie, notamment) en raisons de la présence, dans ce pays, de membres de leur famille, ou d'une communauté de ressortissant de leur pays d'origine ou en fonction des réseaux de traite qui les amenaient dans un autre pays européen.

Le fait de ne pas pouvoir réaliser le projet initial de leur voyage et rejoindre le pays de destination voulu constitue un frein à leur adhésion à un projet de vie durable en France et

à leur insertion dans une structure de l'hébergement et, de façon générale, dans la société française.

Ces enfants ont vocation à fuguer de leur foyer sans donner des nouvelles.

En ce qui concerne les migrants présents dans le Nord –Ouest de la France, ils sont dispersés dans la région du Calais et tout au long du littoral de la Manche de la Mer du Nord. Ces migrants sont essentiellement originaires de l'Afrique de l'Est et du Proche et Moyen-Orient. Ces migrants ont déjà traversé plusieurs pays européens dans lesquels ils ont séjourné (pour différentes raisons : financer pour payer la suite de leur voyage, repos, pouvoir trouver et contacter les passeurs, pour une demande de protection....).

La mobilité de ces migrants est caractérisée par deux phénomènes :

- leur souhait de rejoindre la Grande Bretagne et les tentatives réussies de certains pour y parvenir,
- le risque d'être renvoyé vers le pays européens par lequel ils ont transité et qui est responsable de l'étude de leur demande d'asile dans le cadre du Règlement de Dublin II.

La mobilité de ces migrants et leur séjour provisoire sur le territoire français ne leur permet pas de bénéficier des aides et des dispositifs liés à un séjour stable ou une demande de protection. Ils se fixent dans des campements sauvages et vivent dans des conditions d'extrême précarité, à l'écart des villes par peur de se faire repérer. Une fois localisés, ces migrants sont interpellés par la police et placés en centre de rétention pour renvoi dans leur pays d'origine ou, s'il s'agit de demandeurs d'asile, dans le pays responsable de l'étude de leur demande de protection.

Pour votre information, à la fin de l'année passée, le gouvernement français a procédé au démantèlement de ces campements dans le but de faire passer un message aux réseaux de passeurs et aux migrants potentiels afin de les décourager de se déplacer dans la région, tout en refusant de mettre en place un dispositif adapté à leur situation. En effet, plus de 5 ans après la fermeture du centre de Sangatte dans la région de Calais, les autorités ne veulent pas permettre la création de nouveaux Sangatte.

La difficulté de l'approche de ces migrants pour leur proposer une assistance humanitaire se situe dans la méfiance de ces personnes qui sont souvent sous l'influence des passeurs et souhaitent rester au sein de groupes communautaires, également en errance.

Après ce rapide constat sur certaines catégories de migrants de transit en France, voyons de quelle manière la CRF répond à leurs besoins.

Au regard des mineurs isolés étrangers, en transit en France, la CRF assure une mission d'assistance humanitaire dans les lieux d'enfermement, essentiellement dans la zone d'attente de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Une fois libéré de la zone d'attente, ces mineurs sont placés par le juge dans une structure d'hébergement (lieu d'accueil et d'orientation), unique dans son genre, non loin de Paris géré par la CRF.

Tout d'abord, les bénévoles et les salariés de la CRF essayent d'appréhender le parcours migratoire du jeune et ses attaches dans d'autres pays. L'objectif premier de la CRF reste l'intérêt supérieur de l'enfant, qui passe principalement par le rapprochement familial. Dans ce cas, la CRF va, dans la mesure du possible, tenter d'aider le jeune à réaliser son projet initial de voyage.

Pour les mineurs souhaitant rejoindre un pays tiers pour des motifs douteux (traite), la CRF, consciente de la pression exercée sur ces jeunes, tente de développer un volet de prévention dans le cadre de sa mission et réfléchit actuellement à différents axes de travail dans ce domaine.

E raison de la forte méfiance de ces deux catégories de migrants en mouvement, le travail de l'assistance humanitaire de la CRF est difficile, non seulement dans la zone d'attente de Roissy, compte tenu, notamment, de la brièveté du séjour des intéressés, mais aussi sur tout le territoire national et particulièrement dans les campements dans la région de Calais.

La CRF a réagit face au démantèlement des camps de migrants par la police pour déplorer le recours à la force et l'absence de réelles solutions pour ce public fragilisé et vulnérable.

La CRF mène des actions auprès de ces migrants en tant que public en situation de précarité. Certaines délégations locales dans la région, ont mis en place des actions au sein de leur délégation pour répondre aux besoins humanitaires de ces migrants.

Aujourd'hui, on peut constater que plusieurs associations locales assistent plus spécifiquement ce public.

Après l'expérience du centre de Sangatte, la CRF a souhaité avoir une approche moins profilée et plus locale tout en demandant à ses délégations locales d'intervenir et d'aider ces populations migrantes dans le cadre de leurs activités sociales. Certaines délégations locales fréquentées par ces migrants ont donc adapté leurs actions aux besoins de ces derniers.